

DES MATIERES

plusieurs questions comment y procéder 282. Une question décidée une fois ne doit plus être mise sur le tapis 284.-287. La question sur la première lecture d'un Bill débattu doit être, *le Bill sera-t-il rejeté ?* 299. A la 2me lecture d'un Bill si personne ne parle contre, la question doit être, *le Bill sera-t-il grossoyé ?* 302. La même question doit être mise si la motion pour le commettre est rejetée 302. Manière de mettre la question pour commettre un Bill 303. Sur un Bill venant des Lords la question doit être pour le commettre 304. Si elle est rejetée la seconde question doit être pour le passer 304. Après la 3me lecture et les débats sur la matière du Bill l'Orateur met la question pour le passer 307. Si la question pour commettre un Bill est négativée, on doit mettre la question pour le grossoyer, si elle est négativée la question qui doit suivre est pour le rejeter 318. La 1re question sur tout rapport fait par un Comité doit être pour concourir avec le rapport 324. C'est sur une question que la Chambre se forme en Comité général 326. L'Orateur ayant refusé de mettre une question fut retenu dans la chair par des Membres jusqu'à ce qu'il fut fait une protestation 343.

R.

RAISONS, données contre des Amendements quand ils ne sont point agréés 351. Publier et imprimer des raisons contre un Bill, sans avoir au préalable présenté requête, jugé irrégulier 352.

RAPPORTEURS, nommés pour compter les voix 280. Officiers rapporteurs pour les Elections, voyez *Officiers à la lettre O*,

RECORDS des Communes 114. méthode de la Chambre pour se procurer les records 124.

REHABILITATION accordée par le Parlement 70.-78.-85.

RELIGION, Comité permanent sur cet objet 330. Rites religieux faits par le Parlement 70. Etablissement de la Religion par le Parlement 87.

REMISE, des débats à la 3me lecture d'un Bill 308.

REMONTRANCES des Communes sur leur droit de dénonciation & plainte 67. Autre concernant un Membre arrêté pour paroles dites dans la Chambre 291. Autre au